

PMRA APPROVED MW
11-MAY-2011
[2011-0728]

GROUPE 3 FONGICIDE



CONTENU NET :
2 - 101 LITRES et VRAC

Fongicide foliaire PROLINE[®] 480 SC

Suspension

Pour la suppression ou la répression des maladies indiquées dans l'orge, la bourrache officinale, le canola, les pois chiches, le crambe, le maïs, le lin, les lentilles, le bleuet nain, l'avoine, la moutarde orientale, le colza, le soja, la betterave à sucre et le blé

AGRICOLE

SYMBOL – Triple rinçage

ATTENTION – POISON

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 28359
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE :
Prothioconazole 480 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,04 % et du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,001 % et du 2-méthyl-4-isothiazoin-3-one à raison de 0,0004 %, à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, AB
T2C 3G3**

Renseignements sur le produit: 1-888-283-6847

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, appeler le numéro de secours suivant : 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC est un fongicide systémique à large spectre utilisé pour supprimer ou réprimer les maladies *Ascomycetes*, *Basidiomycetes* et *Deuteromycetes* indiquées sur l'étiquette dans l'orge, la bourrache officinale, le canola, les pois chiches, le crambe, le maïs, le lin, les lentilles, le bleuet nain, l'avoine, la moutarde orientale, le colza, le soja, la betterave à sucre et le blé.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements des préposés à l'application séparément des autres vêtements. Un délai de sécurité (DS) de 20 jours est nécessaire avant la récolte manuelle du maïs sucré. Pour toutes les autres activités, ne pas retourner dans les champs traités dans les 24 heures suivant l'application. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : www.croplife.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

- Durant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation, les travailleurs doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des bottes, des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes de protection ou un écran facial.
- Lorsqu'ils utilisent de l'équipement pneumatique, les applicateurs doivent porter une seule couche de vêtements et des gants.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

- Traiter selon les symptômes.
- Le personnel médical doit communiquer avec les Services d'information médicale de Bayer, sans frais, au 1-800-334-7577.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et la lisière du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

- Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine et animale.
- Garder ce produit éloigné du feu, d'une flamme nue ou de toutes autres sources de chaleur.
- Ne pas entreposer à des températures inférieures au point de congélation.
- Si le produit est entreposé depuis au moins 1 an, bien secouer avant d'utiliser.
- Entreposer le contenant bien fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni à proximité.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- En cas d'incendie ou de contenants endommagés ou qui fuient, composer sans frais le 1-800-334-7577.

ÉLIMINATION

Élimination du contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant réutilisable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination de la solution de pulvérisation inutilisée :

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, **NON PAS SUR LA CULTURE**, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés et canaux d'irrigation. Il faut également respecter les zones tampons indiquées dans le **MODE D'EMPLOI**.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Pour plus de renseignements, communiquez avec :

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, AB
T2C 3G3

Proline[®] est une marque déposée de Bayer.

Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs entreprises respectives.